

Etat (40%)	274 132,00 €
Conseil Général (20%)	137 066,00 €
Conseil Régional (20%)	137 066,00 €
Part Commune (20%)	137 066,00 €
TOTAL HT	685 330,00 €

Le Maire demande au Conseil de confirmer ces demandes subventions et l'invite à délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Considérant la nécessité d'effectuer des travaux pour remettre en état les voies communales après les intempéries de janvier dernier,

Considérant que la Commune ne peut à elle seule assurer le financement de l'intégralité de cette opération,

Approuve la réalisation de ces travaux et le plan de financement proposé.

Autorise Robert NARDELLI, son Maire en exercice, à solliciter la participation financière de l'État, du Département et de la Région.

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Robert NARDELLI
Maire de DRAP



Acte rendu exécutoire
après dépôt en
préfecture

le : 28.5.2014

et publication en

mairie le : 28.5.2014



Signature